

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 064-14

Le 3 juin 2015

DÉCISION DISCIPLINAIRE — BMO NESBITT BURNS INC.

Le 11 juin 2013, à la suite d'une enquête menée par sa Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre BMO Nesbitt Burns Inc., un participant agréé de la Bourse.

Cette plainte alléguait que les 10 et 13 septembre 2012, BMO et M. John David Mansfield auraient contrevenu aux articles 6374 et 6380 des Règles de la Bourse, ainsi qu'aux procédures opérationnelles afférentes, lors de l'exécution de deux (2) applications en ne respectant pas la priorité chronologique des ordres. La plainte disciplinaire allègue également que MM. Robert James Galvin et Benjamin Wayne Carter auraient contrevenu aux mêmes dispositions lors de l'exécution d'une (1) application, respectivement les 10 et 13 septembre 2012.

À la suite d'une audition tenue le 27 janvier 2015, le Comité de discipline de la Bourse (le Comité) a rendu une décision confirmant la plainte de la Bourse. Le Comité impose des réprimandes aux intimés conformément au paragraphe a) de l'article 4105 des Règles de la Bourse. En outre, le Comité oblige les intimés à verser à la Bourse en remboursement des débours et dépenses engagés un montant de 18 000 \$ réparti comme suit :

- un montant de 10 000 \$ à payer par BMONB;
- un montant de 8 000 \$ à verser en parts égales par Benjamin Wayne Carter, Robert James Galvin et John David Mansfield.

Pour accéder à la version intégrale de la décision du Comité, veuillez vous référer à l'hyperlien (traduction de la décision originale, rendue en anglais) :

http://www.m-x.ca/f_circulaires_fr/decision_BMONB_20150427_fr.pdf

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Brian Z. Gelfand, vice-président et chef de la réglementation, Division de la réglementation, au 514-871-7884 ou par courriel à l'adresse bgelfand@m-x.ca.

Brian Z. Gelfand
Vice-président et chef de la réglementation